

# Accueil de jour - aide alimentaire

## réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

# 121 227

C'est le nombre de repas et colis alimentaires distribués par les services d'accueil de jour - aide alimentaire partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie en 2021

### Répartition par type de ménage des bénéficiaires de l'accueil de jour - aide alimentaire en Wallonie (2021)

|                                 |             |
|---------------------------------|-------------|
| Isolés vivant sans enfant       | 39,7%       |
| Isolés vivant avec enfant(s)    | 21,8%       |
| En couple vivant sans enfant    | 5,5%        |
| En couple vivant avec enfant(s) | 29,2%       |
| En situation familiale autre    | 3,7%        |
| <b>Total</b>                    | <b>100%</b> |

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 2 166) (3 services répondants de 3 RSU)

Les Relais sociaux urbains (RSU) assurent en Wallonie la coordination et la mise en réseau de services (privés et publics) impliqués dans l'aide aux personnes en situation d'exclusion.

Cette fiche porte sur l'« accueil de jour - aide alimentaire » (AJ-A) organisé par les services partenaires des RSU. Il s'agit de services, travaillant en journée, qui offrent, à des personnes en situation d'exclusion, des repas, délivrent des colis alimentaires et parfois donnent accès à une épicerie sociale. Ce dispositif contribue à l'accès aux droits fondamentaux par l'aide alimentaire tout en veillant à ce que les personnes se restructurent peu à peu et retissent des liens sociaux. En 2021, la crise sanitaire du Covid-19 et les inondations ont impacté le nombre et le profil des bénéficiaires ainsi que le fonctionnement des services d'aide alimentaire. À certains endroits (notamment à Verviers fortement affectée par les inondations), les critères d'octroi de l'aide alimentaire ont été élargis pour venir en aide aux personnes sinistrées).

Au cours de l'année 2021, ce sont plus de 121 000 repas et colis alimentaires qui ont été distribués et quelques 2 168 personnes qui ont été référencées par les services d'AJ-A partenaires des Relais sociaux urbains (RSU). La répartition hommes/femmes est équilibrée. Les femmes représentent ici 51,6 % des bénéficiaires de l'AJ-A. Elles y sont nettement plus représentées que dans l'hébergement d'urgence (19,8 %) ou dans l'« accueil de jour - bas seuil d'accès » (15,6 %). De l'examen de la répartition par type de ménage (tableau ci-dessus), il ressort qu'un peu plus de la moitié des personnes référencées (51,0 %) se déclarent en situation de ménage « avec enfant(s) » qu'elles soient isolées ou en couple. Les « isolés sans enfant » sont nettement moins représentés dans l'AJ-A (39,7 %) que dans l'hébergement d'urgence (83,2 %) ou dans l'« accueil de jour - bas seuil d'accès » (80,7 %).

# Accueil de jour - aide alimentaire

## réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

### Répartition par type de revenu (principal) des bénéficiaires de l'accueil de jour - aide alimentaire en Wallonie (2021)

|  |             |
|--|-------------|
| Aucune ressource financière                                  | 7,9%        |
| Revenu d'intégration sociale (RIS) ou une autre aide sociale | 32,0%       |
| Indemnités de mutuelle (ou maladie-invalidité)               | 13,9%       |
| Allocations de chômage                                       | 15,6%       |
| Allocations aux personnes handicapées                        | 7,2%        |
| Pension  | 8,5%        |
| Revenus professionnels                                       | 5,5%        |
| Autres types de revenus                                      | 9,4%        |
| <b>Total</b>   | <b>100%</b> |

De la répartition par type de revenu, il ressort que :

- plus de trois personnes sur quatre (77,2 %) des personnes référencées disposent « d'allocations sociales » (« revenus d'intégration » (32,0%), « mutuelles » (13,9 %), « pour personnes handicapées » (7,2 %), « chômage » (15,6 %), « pensions » (8,5 %)) ;
- et moins d'une personne sur dix (7,9 %) est « sans revenu » ; personne qui ne recoure pas à ses droits sociaux (RIS...) ou ne peut y prétendre car ne dispose pas de titre de séjour valable.

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 2 152) (3 services répondants de 3 RSU)

### Répartition par type de logement / hébergement des bénéficiaires de l'accueil de jour - aide alimentaire en Wallonie (2021)

|   |             |
|---|-------------|
| En logement privé   | 74,1%       |
| En logement social/public et assimilé (Agence Immobilière Sociale)  | 18,1%       |
| En rue ou en abris de fortune (squat, voiture, tente, caravane,...) | 0,2%        |
| En hébergement d'urgence (abri de nuit, lits DUS, hôtel)            | 0,3%        |
| En Maison d'accueil   | 1,7%        |
| En logements d'urgence, de transit, d'insertion,...                 | 1,7%        |
| En institution - Autres (prison, hôpital psychiatrique, ...)        | 0,5%        |
| Chez un tiers "proche" (famille élargie, amis, connaissances,...)   | 3,4%        |
| Dans d'autres endroits hors institution                             | 0,0%        |
| <b>Total</b>  | <b>100%</b> |

L'identification du type de logement / hébergement occupé la semaine précédant son accueil dans les services d'AJ-A fait apparaître de manière très claire que la grande majorité des personnes vivent en « logement privé » (74,1 %). Ces chiffres illustrent le chemin souvent observé dans l'insertion des personnes en grande précarité.

La première porte d'insertion est le logement qui engendre des dépenses récurrentes supplémentaires (loyer, entretien...) et incite donc à faire appel à l'aide alimentaire en vue de réduire les dépenses sur d'autres postes que le logement

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 1 094) (2 services répondants de 2 RSU)

## Définitions et sources

Les statistiques sont établies au niveau wallon, par l'IWEPS, à partir de données harmonisées transmises annuellement par l'ensemble des RSU de Wallonie : Tournai, Mons-Borinage, La Louvière, Charleroi, Namur, Liège et Verviers. Chacun d'eux réalise, sur son territoire, la coordination de la collecte des données auprès des services partenaires. Les deux relais sociaux intercommunaux créés en 2021, celui de la Province de Luxembourg et celui du Brabant wallon ne pourront qu'ultérieurement être associés à cette collecte.

Ces données constituent une source d'information importante sur les personnes vivant dans la « grande précarité ». Ce public est très mal appréhendé par les sources administratives et absent des enquêtes sociales à visée généraliste (SILC).

## Pertinence et limites

Les chiffres peuvent sous-estimer à la fois le nombre de bénéficiaires et le nombre de prestations réalisées par les travailleurs sociaux car seules les données provenant de services partenaires des relais sociaux sont prises en compte. Il existe également des cas de services partenaires qui ne réalisent qu'une collecte partielle des données relatives aux bénéficiaires.

Les chiffres peuvent aussi surestimer le nombre de bénéficiaires, car certaines personnes sont comptabilisées plusieurs fois si elles fréquentent des services différents.

Pour en savoir plus : Statistiques des relais sociaux urbains wallons 2015, "Regards statistiques N°1" :

[www.iweps.be/publication/statistiques-relais-sociaux-urbains-wallons-2015/](http://www.iweps.be/publication/statistiques-relais-sociaux-urbains-wallons-2015/)

Personne de contact : [Olivier Colicis \(o.colicis@iweps.be\)](mailto:Olivier.Colicis@iweps.be) - [relais.sociaux@iweps.be](mailto:relais.sociaux@iweps.be)

prochaine mise à jour : décembre 2023